

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2021

## **Convocation 3 juin**

**Membres du Conseil** : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Grentzinger Hardy, Mmes Sochet, Presles, , Perdrizet, Devoucoux, Bouchot, Delcourt, Revillier

**Absents excusés** : Mr Hardy

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mr Grentzinger

## **Travaux 2021**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le règlement du lotissement les alouettes. Mr le Maire précise que des panneaux annonçant la vente de quatre lots seront installés prochainement.

Installation Jeux pour enfants place de la mairie à proximité du city stade et remplacement du tourniquet place du marché, Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus en mairie, le conseil municipal retient celui de la société COMAT & VALCO pour un montant total de 3 060 € TTC.

Adressage des lieux dits, Mr le Maire informe l'assemblée que la poste a terminé sa prestation. L'entreprise GTR a été contactée pour la fourniture et la pose éventuelle des panneaux. (Chemin et numéro)

Etude reconquête centre Bourg ; la réunion COPIL a eu lieu le mercredi 19 mai en mairie, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de cette réunion. Mr le Maire informe l'assemblée que la réunion COTECH se tiendra mercredi 9 juin en mairie de 10h à 12h et que le prochain atelier participatif est programmé le vendredi 18 de 18h à 21 h pour le marché du terroir.

## **Ecole / Garderie CLSH**

Les élèves de CM2 quittant l'école primaire se verront remettre un cadeau à la fin de de l'année scolaire, une cérémonie aura lieu le vendredi 2 juillet à 17h.

Centre de loisirs garderie périscolaire ; une enquête de satisfaction sera adressée à l'ensemble des parents d'élèves pour connaître leurs avis et attentes concernant ces services.

## **Non Valeurs budget principal**

Mr le trésorier propose pour le budget principal l'admission en non-valeurs d'un montant de 103 .17 € correspondant à la clôture MARF pour insuffisance d'actif, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **Soutien au groupe STELLANTIS, site de sept fons**

La commune et la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire ont été informées de la nécessité pour le groupe Stellantis situé sur le site de Sept-Fon à Dompierre sur Besbre de réaliser des investissements de décarbonisation du « cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique. Projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et les années à venir. Cet investissement permettra d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte d'activité Moteurs Diesel en 2025. Après discussion le conseil municipal demande :

A la Région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable notamment par un soutien financier significatif,

Au groupe Stellantis de donner tous les moyens techniques au site de Sept-Fons pour assurer sa pérennité.

## **Camping municipal**

Pour faire face à un accroissement de travail saisonnier au camping municipal, l'assemblée délibérante décide la création de deux postes saisonniers à temps non complet (17.5 h par semaine).

## **Affaires diverses**

Budget Lotissement : Pour pouvoir transférer la valeur du terrain dans le budget lotissement, le conseil municipal accepte la décision modificative proposée par Mr le Maire , compte tenu des dépenses qui y ont déjà été mandatées ( 18 006 € travaux SDE 03 et SIVOM ) .En section de fonctionnement ; augmentation des dépenses du compte 6015 de 18 006 €, augmentation des recettes du compte 73155-042 de 18 006 €. En section d'investissement ; augmentation des dépenses du compte 3555-040 de 18 006 € , augmentation des recettes du compte 168741 de 18 006 €.

Les élections Départementales et Régionales auront lieu le 20 et 27 juin à la salle de spectacle de 8 heures à 18 heures.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un certificat d'urbanisme opérationnel demandé pour la parcelle ZO 16 chemin des alouettes va être refusé pour la demande initiale à savoir la construction de deux maisons d'habitations, pour les motifs suivants, terrain situé en fin de zone urbanisée et entouré de terrains agricoles. Le conseil ne comprend pas cette décision en effet le terrain situé chemin des alouettes est desservi par tous les réseaux nécessaires à la viabilisation d'un terrain (eau, électricité assainissement collectif). Une délibération sera adressée à Mr Le Préfet pour demander la révision de sa décision.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 7 septembre 19h.